

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la séance du 25 juin 2024
à Oberhergheim**

PARTICIPATION DES DÉLÉGUÉS

Communes	Délégués	Présents	Excusés	Procuration à	
BILTZHEIM	VONAU Gilbert	X			
ENSISHEIM	HABIG Michel	X			
	ELMLINGER Carole	X			
	KREMBEL Philippe	X			
	COADIC Gabrielle	X			
	HEGY Patrice	X			
	MISSLIN Christine	X			
	FISCHER Gilles	X			
	SCHMITT Muriel			X	COADIC Gabrielle
	BRUYERE Jean-Pierre	X			A partir du point 5
	KLUPS Marie-Josée	X			
	MARETS Patric	X			
	REBOUL Stéphanie			X	BRUYERE J-Pierre
MEYENHEIM	BOOG Françoise	X			
	HOLLER Jean-Luc		X	BOOG Françoise	
	GUTLEBEN Cécile		X	MATHIAS René	
MUNWILLER	REYMANN Léonard	X			
NIEDERENTZEN	WIDMER Jean-Pierre	X			
	FARINHA Stéphanie	X			
NIEDERHERGHEIM	ZEMB Alain		X	SICK Corinne	
	RIETSCH Marie Gabrielle		X	Excusée	
OBERENTZEN	MATHIAS René	X			
	BRENDLE Bernard	X			
OBERHERGHEIM	SICK Corinne	X			
	LAPP Philippe	X			
REGUISHEIM	PAULUS Frank	X			
	MEYER Sabine	X			
	SCHMITT Yannick	X			

Assistent également :

M. GOLLE Thomas, *Directeur Général des Services*

Auditeur :

Presse :

Monsieur **Michel HABIG, Président**, salue les membres du Conseil Communautaire et ouvre la séance à 20h. Puis il procède à l'appel nominatif des délégués et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour

Point 01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2024

Point 02 - Désignation du secrétaire de séance

Point 03 - Délégation de compétences au Président

Point 04 - Maîtrise d'ouvrage déléguée – renouvellement du réseau d'eau potable rue de Gundolsheim à Réguisheim – avenant n°1

Point 05 - Tarifs périscolaires 2024/2025

Point 06 - Rapports annuels et comptes de résultat 2023 des délégations de service public

Point 07 - Rapports annuels d'activités 2023

Point 08 - Divers

Point n°1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MAI 2024

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 30 mai 2024.

Après délibération,

***Le Conseil Communautaire,
à l'unanimité,***

- **approuve** le procès-verbal de la séance du 30 mai.

Point n°2 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15 ;

Au début de chacune de ses séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après délibération,

***Le Conseil Communautaire,
à l'unanimité,***

- **désigne** Madame Françoise BOOG, 1^{ère} Vice-présidente, en qualité de secrétaire de séance.

Point n°3 : UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES PAR LE PRESIDENT

VU la délibération du 8 juillet 2020 donnant délégation du Conseil Communautaire au Président ;

Conformément à la délibération du 8 juillet 2020, l'assemblée est informée que le Président a utilisé **la délégation de compétences** que le Conseil Communautaire lui a accordée en vertu de l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est rendu compte des décisions prises en vertu de cette délégation depuis la dernière réunion :

Décisions :

29/05/2024	21 003,40 €	Construction d'un groupe scolaire et périscolaire et réalisation d'une nouvelle mairie à Meyenheim – lot 4 – couverture – étanchéité – avenant 2	Schoenenberger
29/05/2024	9 000,00 €	Aménagement et viabilisation de la ZA de Niederentzen – lot 1 – voirie et réseaux humides – Avenant 1	Pontiggia

Le Conseil Communautaire prend acte.

Point n°4 : MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE – RENOUELEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE RUE DE GUNDOLSHEIM A REGUISHEIM – AVENANT N°1

La commune de Réguisheim, en lien avec le Centre Haut-Rhin, souhaite mener à bien un projet de renouvellement et de renforcement en DN 150 mm de 120 mètres linéaires de canalisation d'eau potable, de six branchements dans la rue de Gundolsheim. L'objectif est l'amélioration du système de défense incendie sur la rive gauche de la commune.

Suite aux délibérations concordantes de la commune de Réguisheim et du Centre Haut-Rhin, une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage a été signée le 22 février 2022.

En ce qui concerne les subventions susceptibles d'être attribuées par l'Etat, à savoir la Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux (DETR), la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ou le Fonds Verts, la sous-préfecture de Thann-Guebwiller informe que la Communauté de Communes n'est pas compétente pour déposer les demandes. Il convient que la commune de Réguisheim dépose elle-même les dossiers des subventions susmentionnées, avec l'assistance du Centre Haut-Rhin, et perçoive directement les fonds. L'article n°5.1 de la convention initiale « *Financement de l'opération* » est par conséquent modifié par l'avenant n°1 (joint en annexe).

Après délibération,

**Le Conseil Communautaire,
à l'unanimité,**

- **donne** son accord pour la passation d'un avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Réguisheim,
- **autorise** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Commune de Réguisheim et tout document y afférent,
- **autorise** le Président à engager les démarches et procédures nécessaires pour la bonne exécution de cette opération.

Point n°5 : TARIFS PERISCOLAIRES 2024/2025

Arrivée de M. BRUYERE Jean-Pierre

Sur proposition du Bureau de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, le Conseil de Communauté est invité à valider les tarifs des accueils de loisirs sans hébergement et des animations enfance et jeunesse, selon les propositions figurant au tableau joint en annexe.

Ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2024 et s'appliqueront à l'année scolaire 2024/2025. Il est ainsi proposé l'augmentation de 1% desdits tarifs.

Après délibération,

**Le Conseil Communautaire,
à l'unanimité,**

- **Fait** sienne la proposition susvisée.

Point n°6 : RAPPORTS ANNUELS ET COMPTES DE RESULTAT 2023 DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

En vertu de l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les délégataires produisent chaque année avant le 1^{er} juin un rapport permettant d'analyser les conditions techniques et financières d'exécution du service public. Les éléments devant figurer dans ces rapports sont précisés aux articles L.3131-5 et R.3131-2 à R.3131-4 du code de la commande publique (CCP) et aux articles 6.4. des différents contrats de concession.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. Les rapports sont joints en annexe.

Ainsi, cela concerne deux prestataires pour la Communauté de Communes :

- l'association PEP ALSACE pour la gestion et le fonctionnement des ALSH du Sud ;
- l'association ENFANCE POUR TOUS pour la gestion et le fonctionnement des multi-accueils d'Ensisheim et de Niederentzen et du relais petite enfance (RPE).

Cela ne concerne plus l'association IMAGINE pour la gestion et le fonctionnement des ALSH du Nord, étant donné que le contrat de délégation a été résilié en 2023.

Après délibération,

**Le Conseil Communautaire,
à l'unanimité,**

- **Prend** acte des rapports annuels des délégataires.

Point n°7 : RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITES 2023**a) RAPPORT ANNUEL GENERAL DU CENTRE HAUT-RHIN**

Conformément aux dispositions prévues à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président présente le rapport d'activités pour l'année 2023.

Il est ainsi proposé à l'assemblée de se prononcer sur ce rapport d'activités, dont un exemplaire a été transmis à chaque délégué communautaire.

- Le Conseil Communautaire **prend acte** du rapport d'activités 2023 du Centre Haut-Rhin.

b) RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Conformément aux dispositions prévues à l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres de notre Conseil Communautaire ont été destinataires du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'exercice 2023 du Centre Haut-Rhin.

- Le Conseil Communautaire **prend acte** du rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets 2023.

Ces documents seront mis à la disposition du public.

Un exemplaire de ces rapports est adressé à chaque commune membre du Centre Haut-Rhin.

Point n°8 : DIVERS

Les prochains Conseils Communautaires auront lieu :

- Jeudi 12 septembre à Oberentzen
- Jeudi 5 décembre à Niederhergheim

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Michel HABIG, Président, clôt la séance à 20h40 et remercie les conseillers délégués pour leur participation.

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin Séance du 25 juin 2024
--

Ordre du jour

- Point 01** - Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2024
- Point 02** - Désignation du secrétaire de séance
- Point 03** - Délégation de compétences au Président
- Point 04** - Maîtrise d'ouvrage déléguée – renouvellement du réseau d'eau potable rue de Gundolsheim à Réguisheim – avenant n°1
- Point 05** - Tarifs périscolaires 2024/2025
- Point 06** - Rapports annuels et comptes de résultat 2023 des délégations de service public
- Point 07** - Rapports annuels d'activités 2023
- Point 08** - Divers

Communes	Délégués	Procuration à	Signatures
BILTZHEIM	VONAU Gilbert		
ENSISHEIM	HABIG Michel		
	ELMLINGER Carole		
	KREMBEL Philippe		
	COADIC Gabrielle		
	HEGY Patrice		
	MISSLIN Christine		
	FISCHER Gilles		
	SCHMITT Muriel	COADIC Gabrielle	

	BRUYERE Jean-Pierre	Arrivée au point 5	
	KLUPS Marie-Josée		
	MARETS Patric		
	REBOUL Stéphanie	BRUYERE J-Pierre	
MEYENHEIM	BOOG Françoise		
	HOLLER Jean-Luc	BOOG Françoise	
	GUTLEBEN Cécile	MATHIAS René	
MUNWILLER	REYMANN Léonard		
NIEDERENTZEN	WIDMER Jean-Pierre		
	FARINHA Stéphanie		
NIEDERHERGHEIM	ZEMB Alain	SICK Corinne	
	RIETSCH Marie Gabrielle	Excusée	
OBERENTZEN	MATHIAS René		
	BRENDLE Bernard		
OBERHERGHEIM	SICK Corinne		
	LAPP Philippe		
REGUISHEIM	PAULUS Frank		
	MEYER Sabine		
	SCHMITT Yannick		